



La Ville de Colmar
Ville : 71 781 habitants
Chef lieu du département du Haut-Rhin
recrute
pour le service Petite Enfance
1 puéricultrice des structures d'accueil Petite Enfance (h/f)
à temps complet

Missions :

Sous la responsabilité de la chef de service, vous serez chargé(e) principalement des remplacements sur les postes de direction ou d'adjointe de direction afin d'assurer la continuité du service :

- d'assurer la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille
- d'assurer l'encadrement et management du personnel
- de garantir la sécurité et le respect de la réglementation en matière d'accueil petite enfance
- de participer à la gestion administrative et financière de l'établissement d'accueil en assurant la continuité de direction

Activité complémentaire :

Vous garantissez la mise en œuvre de la politique de la ville et assurez les relations extérieures avec les partenaires.

Liste des activités non exhaustive qui peut varier en fonction des besoins et des obligations du service

Profil : cadre d'emplois des puéricultrices

Diplôme d'état de puéricultrice exigé

Permis B

Connaissances nécessaires :

- dans le domaine de la petite enfance et de la famille
- de la prestation unique de service et ses enjeux
- en qualité environnementale et sanitaire et en pratiques durables
- de la méthodologie d'analyse des pratiques
- des signes de maltraitance et des procédures à suivre
- de la méthode d'écoute active et de reformulation auprès des équipes

Savoir-faire :

- aptitude à l'encadrement
- capacité à fédérer et à mener des projets transversaux
- autonomie dans la gestion des dossiers confiés
- qualités rédactionnelles et d'expression
- sens de l'observation et esprit d'analyse, de synthèse et de restitution

Qualités personnelles :

- rigueur, organisation et dynamisme
- initiative dans la mise en œuvre de projets
- disponibilité à l'égard du personnel encadré et des usagers
- diplomatie et aisance relationnelle
- discrétion et confidentialité

Conditions de travail :

Vacances d'été imposées en raison des fermetures des structures

Travail 5 jours par semaine, en horaire continu ou coupé

Horaires de début ou de fin de journée variables en fonction de l'affectation (amplitude d'ouverture : de 6h30 à 19h30)

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae sont à adresser avant le 31/03/2018 à :

Monsieur le Maire de la Ville de Colmar
1 place de la Mairie
B.P. 50528
68021 COLMAR Cedex